

# Rapport de la sous-commission du budget 2013

**Dicastère de M. Pierre-André Monnard**

---

## Composition de la sous-commission

Sarah Blum (POP)  
Pierre-Alain Borel (PS), excusé  
Marc Schafroth (UDC), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le jeudi 27 septembre 2012 en présence de M. Monnard, chef du dicastère.

## Services du dicastère de M. Monnard

620, Service des Ressources Humaines, Mme Niklaus.

Une analyse est menée en collaboration entre le SRH et le Conseil communal, en vue de l'engagement de personnel de manière rationnelle.

La hausse de cotisation due à la mauvaise santé financière de Prévoyance.ne implique une forte hausse (~CHF 500'000.-) de la part patronale. Cette mesure fait partie des mesures d'assainissements de prevoyance.ne.

Malgré la déflation enregistrée (0.3%), le Conseil communal renonce comme en 2009 (0.8%) à introduire une baisse du salaire. A ce jour, il reste un delta de 0.3% sur la déflation non compensée de 2009, de ce fait, pour 2013, une plus-value salariale de 0.6% est enregistrée.

3019600 Echelons qualitatifs et primes. La somme totale est inscrite dans ce service pour le budget, car les décisions à l'interne des services ne se prennent que en fin d'année Lors des comptes, la répartition dans les services explique la diminution du montant.

3090100 Recrutement du personnel. Le montant est prévu à la baisse dès 2013 par rapport aux comptes 2010 et 2011, puisque les annonces sont plus rationnelles et qu'elles renvoient les candidats au système informatique E-recrutement du site de la ville. Il est ainsi évité des frais d'annonces et de correspondance.

3091500 Formation continue collective. Concerne la formation continue de toute l'Administration communale, alors que le poste 3091000 ne concerne que la formation métier liée au SRH.

3117700 Frais événements-comm'interne. Il s'agit d'un nouveau poste retiré du poste 3117400 Projets RH. Ceci offre une plus grande transparence entre ce qui se fait au SRH et ce qui concerne l'ensemble du personnel (par exemple, la fête de Noël, l'accueil des nouveaux collaborateurs, les retraités, les jubilaires, les séances des autorités avec le personnel, etc.). Le personnel enseignant n'est pas encore intégré, mais il sera proposé de le faire, par étape puisqu'il dépend en premier lieu du Canton.

Le congé maternité est compensé à 80% par l'APG. La personne absente est remplacée dans la mesure du possible, avec rétribution à hauteur du versement de la somme versée par l'APG. Si l'on ne trouve personne pour remplacer la personne en congé maternité, sa charge de travail se répercute sur ses collègues pour les tâches principales et dans la mesure du possible en augmentant le taux d'activité. Cette mesure s'applique depuis cinq ans avec l'aval du Conseil communal.

L'installation des timbreuses a, dans un premier temps, été mal perçue, puis le personnel l'a acceptée. Elle permet de suivre notamment l'absentéisme, d'en connaître le taux et ainsi de pouvoir suivre les dossiers au cas par cas avec la collaboration des assureurs et de l'OAI.

630 Contrôle financier, Mme Aeschlimann.

3189300 Honoraires. La mise en place d'un système de gestion des risques est en bonne voie. Ce système permettra de prévenir entre autres les risques liés aux sommes dépensées avant que la dépense ne soit engagée.

4367150 Honoraires facturés. Le contrôle financier effectue des travaux pour des entités parapubliques (par exemple : les sociétés immobilières) ces travaux sont facturés par la Ville.

Actuellement la cheffe du service (taux d'activité 60%) peine à respecter son planning de travail dans les services, un effort important étant mis sur les investissements. Le suivi des investissements passe par une participation aux séances de Commission. Pour les investissements importants, le suivi se répartit entre la cheffe de service et le chef du service financier. Les chantiers en cours et à venir risquent de créer une surcharge. Il faudra y être attentif.

Le processus de contrôle se fait sous deux formes : Contrôle de caisse, sans avertissement préalable et le contrôle général du service, avec préavis de 2 à 3 semaines.

#### 600 Finances, M. Barbezat.

Le taux actuel des emprunts est très bas, entre 2 et 2.5%. La Ville travaille avec le système « SWAP », afin de bénéficier de garanties de taux faibles sur une longue durée. (Voir explications annexées). Cette pratique voulue par le Conseil communal est destinée à assurer des taux faibles sur le long terme dans le cadre d'un lissage de la dette.

Le Conseil communal a intégré dans le budget le remboursement du prêt consenti à VITEOS. Il se fera en trois phases, soit, 2013, 2014 et 2015. Ceci a déjà une incidence sur le bilan et les comptes de fonctionnement sous les rubriques 32 (3221400) et 42 (4201400) de ce service.

3311100 Correction globale amortissement. En début de procédure budgétaire, les amortissements sont calculés à partir de l'existant ainsi que du budget des investissements de l'année en cours. Une correction globale se fait en cours de processus. La correction est possible seulement globalement puisque les investissements sont connus avec plus de précision mais sans en connaître l'affectation exacte.

4622000 Péréquation. Le montant est difficile à valider, vu la retenue d'informations officielles du Conseil d'Etat.

Le Service financier doit faire face à de plus en plus de demandes de la part du Conseil communal et des Services qui se répercutent par une charge de travail supplémentaire. De ce fait, un besoin se fait sentir dans ce service, malgré la diminution des tâches liées à l'automatisation. Le problème doit être maintenant clairement identifié, il faut explorer des pistes pour le régler.

610 Contributions, M. Barbezat.

Poste 4001100 Personnes physiques – Impôt sur revenu. L'application de la nouvelle loi va impliquer une diminution des recettes fiscales (~2mios) que le Conseil communal a déjà intégrée pour ce budget.

L'influence de l'exonération partielle des dividendes est difficilement chiffrable. Certaines entreprises vont déjà appliquer ce principe en 2013.

4011100 Personnes morales – Impôt sur bénéfice. Le Conseil communal veut rester prudent et réaliste par rapport aux prévisions du Conseil d'Etat, d'autant que la tendance économique est à la stagnation et que la vision des entreprises est actuellement à court terme. La prévision reste néanmoins réaliste au vu des informations du moment.

4001300 Personnes physiques - Impôt sur le revenu des frontaliers. Il y a un décalage de un an sur le versement de l'impôt par l'Etat français. En fin d'année, cet impôt est estimé sur la base des indications à disposition lors des travaux de bouclage. Dans la mesure où le décompte correspondant n'est reçu que l'automne de l'année suivante, il y a un delta qui concerne l'année précédente à enregistrer sur celle-ci. Ceci justifie la différence entre budget et comptes. Les chiffres finaux pour 2011 sont communiqués ces jours aux Finances.

Il est paradoxal de constater que la Ville enregistre un fort taux de chômage (~5%) alors que les places de travail sont de 24'000 pour 38'000 habitants.

123 Service informatique, M Frascotti.

Pour rappel, le SIC a fusionné avec le STI en 2008. Le Conseil communal a souhaité maintenir un service communal allégé. La liaison entre la Ville et le Canton est facilitée par l'intégration du chef de service communal dans le SIEN, ceci permet également de développer des éléments qui ne touchent pas forcément le Canton.

La fusion avec le CEG (Neuchâtel) est au point mort. Le groupe de travail concerné planche sur une forme de collaboration plus étroite entre les deux services.

3101200 Formules administratives - Imprimés. Le montant est élevé principalement par les besoins de photocopies des écoles. La fourniture de livres par le Canton étant limitée, la nécessité de photocopier les

sources est ainsi devenue très importante. Le montant de ce poste comprend la location des machines sur 60 mois et les photocopies. Le coût d'achat du papier figure spécifiquement dans le budget de chaque service.

3180600 Prestation de service et logiciels. Les montants recensés dans ce poste décrivent précisément l'utilisation de l'informatique par les Services pour leurs métiers. Les remarques décrivent les raisons de l'augmentation de ce poste. Il y a probablement un gain au niveau humain et organisationnel mais l'analyse n'est pas possible en l'état.

870 SIS, MM Cattin et Koenig.

En raison de la formation de plus en plus conséquente, il est prévu de sortir les aspirants de l'effectif des sections au plus vite. En 2013, ce ne sont pas moins de 11 collaborateurs qui suivront une formation sur un effectif total pour les trois sections de 39 personnes, dont actuellement une par section dévolue à la centrale d'engagement.

Suite aux quelques départs enregistrés au début 2011 la situation est maintenant stabilisée.

La problématique du 144 est toujours en cours, l'Etat souhaitant décantonaliser alors que les Villes s'y opposent.

3156000 Entretien-Taxes véhicules. Le montant inscrit est le reflet d'un lissage des comptes sur les quatre dernières années.

La facturation des ambulances va être modifiée en conformité avec les règles en vigueur sur l'ensemble du territoire suisse. Il y aura un montant de base, un montant par personne engagée dans l'intervention, un montant au kilomètre parcouru, un supplément pour la nuit, le week-end et les jours fériés. Ces derniers ne seront pas cumulables. Il y aura également trois forfaits, soit 1 de base, 1 pour assortiment matériel 1 et 1 pour assortiment matériel 2.

880 et 890 OPC, M. Cattin

La Ville verse la somme de CHF 14.- par habitant et par an au titre de contribution à l'OPC.

Les abris de protection civile perdent en importance.

860 SDP, MM Cattin et Schaffter

3185910 Contrat de prestations police. Le contrat signé avec le Canton a été dénoncé par la Police neuchâteloise pour la fin de l'année 2012. Celle-ci tente le forcing pour qu'un nouveau contrat soit signé avant la fin de l'année.

3185930 Contrat de prestations cdmt de payer. Le mandat passé avec la maison NSA a été dénoncé. Un nouveau contrat entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Un demi-poste a été attribué au SDP pour ce travail ce qui explique la modification du contrat de prestations.

3011800 Traitement du personnel de patrouilles, mesures scolaires. La question se pose de savoir si les Ecoles ne devraient pas prendre en charge ces coûts, puisque ce sont elles qui sont principalement demandeuses.

4061400 Taxe des chiens. Cette taxe est au maximum autorisée par le Canton (CHF 120.-) alors qu'un bon nombre d'autres Communes sont en dessous. Ceci s'explique par l'incivilité de certains détenteurs de canidé. Une proposition pourrait être faite de diminuer la taxe à CHF 100.- afin de ne pas punir les citoyens corrects et d'être plus vigilants envers ceux qui ne ramassent pas les déjections de leur animal.

560 Cultes. Des négociations seront entreprises avec les différentes communautés suite aux modifications importantes survenues dans la composition de celles-ci.

Le rapporteur  
Marc Schafroth